

Procédures relatives à la participation d'IE apportant leur concours à l'enseignement des APS

Tableau de synthèse

Projet péda	Le/la directeur (trice) conserve à l'école un exemplaire du projet pédagogique co-rédigé avec le/les intervenant(s).							
Statut de l'intervenant	PROFESSIONNEL (intervenant contre rémunération)				BENEVOLE (n'intervenant pas contre rémunération)			
Situation de l'intervenant	Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération et bénéficie d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel.		Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération mais ne bénéficie pas d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel.		Dispose des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération mais choisit de le faire à titre bénévole.		Ne dispose pas des qualifications ou du statut requis pour intervenir contre rémunération.	
	Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> Educateurs sportifs Fonctionnaires territoriaux : ETAPS, CTAPS Fonctionnaires d'Etat : PE, PLC EPS 		Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> Contractuels disposant d'une qualification spécifique pour l'activité concernée. Fonctionnaires dont le statut particulier ne prévoit pas l'enseignement des activités sportives mais qui disposent d'une qualification spécifique pour l'activité concernée 		Intervenants professionnels concernés : <ul style="list-style-type: none"> Educateurs sportifs Fonctionnaires territoriaux : ETAPS, CTAPS Fonctionnaires d'Etat : PE, PLC EPS 		Intervenants bénévoles concernés sont détenteurs : <ul style="list-style-type: none"> d'une certification fédérale du brevet national de pisteur-secouriste du BNSSA 	Intervenants bénévoles concernés : <ul style="list-style-type: none"> Tous les autres
Agréé sur titre ?	OUI		NON		OUI		NON	
Doit participer à une réunion d'information	NON		NON		NON		NON	OUI
Nécessite procédure d'agrément IA-DASEN ?	NON		OUI		NON		OUI	
CONVENTION liant la DSDEN et l'intervenant.	Projet ponctuel*		Projet régulier**		Projet ponctuel*		Projet régulier**	
	PAS DE CONVENTION		CONVENTION		PAS DE CONVENTION		CONVENTION	
Vérifications à réaliser par le/la directeur (trice) d'école	<u>Educateurs sportifs/ETAPS/CTAPS</u> : carte pro valide + conditions d'exercice → à vérifier par le/la directeur (trice) http://eapublic.sports.gouv.fr/ CarteProRecherche/Recherche		Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme M@gistère-Parcours DSDEN50 <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i>		Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme M@gistère-Parcours DSDEN50 <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i>		<u>Educateurs sportifs/ETAPS/CTAPS</u> : carte pro valide + conditions d'exercice → à vérifier par le/la directeur (trice) http://eapublic.sports.gouv.fr/ CarteProRecherche/Recherche	
							2 cas : <ul style="list-style-type: none"> IE bénévole mis à disposition par un club Vérification de la convention + liste IE en annexe via la plateforme M@gistère-Parcours DSDEN50 <i>Si absence de convention ou si IE ne figure pas dans la liste annexe, prendre l'attache du CP EPS de circonscription.</i> IE bénévole issu de l'école (ex : parent d'élève) 	
Pièces à fournir à l'IEN de circo			Annexe B				Annexe A	
			+ photocopie diplôme, certification, titre justifiant la qualification				+ le cas échéant, photocopie diplôme, certification, titre justifiant la qualification	
Formulaire Déclaration Projet Pédagogique avec Intervenant(s) Extérieur(s)								

* **Projet ponctuel** : jusqu'à 3 séances

** **Projet régulier** : au-delà de 3 séances